



Conseil municipal du 12/02/2018 « essentiel »

► Convention de servitude du branchement du parc éolien de Bréhain.

2^{ème} présentation en conseil de ce dossier et « enedis » nous communique le parcours du câble dans Errouville. Il traverse tout Errouville par la rue Jean Lamour et la RD 57, pour rejoindre l'usine électrique à l'entrée d'Errouville (1,2 km)... Le Conseil a refusé cette solution, et propose le fossé de la voie stratégique... enedis, nous a fait savoir que le Colonel de la base d'Etain était contre. Nous sommes entrés en contact avec ce dernier qui nous a dit : « Je suis au Mali encore 4 mois, et personne ne peut décider son mon aval », à suivre.... (Nous cherchons le nom de la personne de chez enedis....).

► VOU - NON-A LA FERMETURE DU TRIBUNAL de BRIEY et LONGWY...

La logique administrative l'emporte sur la nécessité du service public de proximité. L'attractivité de BRIEY est régulièrement soulignée, par différents organismes. Sa population croît. Ses atouts sont nombreux. Il est paradoxal que dans ces conditions, l'Administration décide d'une modification de la carte judiciaire, est de supprimer un service de proximité pour les justiciables.

Cette décision est gravement préjudiciable pour le bassin d'emploi et de population dont toutes les études récentes soulignent le dynamisme et indiquent à long terme un développement significatif.

Les juridictions de l'arrondissement de Briey-Longwy y ont toutes chacun leur place.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour le maintien des tribunaux de proximité de Briey-Longwy, dans l'intérêt des habitants de notre territoire

afin de leur éviter de plaider leurs affaires à Nancy. Une pétition est disponible en mairie.

► Modification des statuts de la CCPA.BL
Une nouvelle dénomination a été choisie par le conseil syndical « Cœur du Pays-Haut ». C'est la nouvelle appellation de l'intercommunalité. De plus, le syndicat intercommunal a ajouté à sa compétence : L'éclairage public à la place des communes.

► Election d'un adjoint aux affaires sociales, et pour le Cœur du Pays-Haut.
Suite à la démission de l'adjoint en place, le conseil a voté la seule personne qui s'est proposée. M. Fernand Manzoni.

► Regards...

• Le congé de paternité est de 53 semaines en Corée du Sud, 28 en France, 9 en Allemagne.

• 22 « tempêtes historiques » ont balayé la France depuis l'an 2000.

• Pour 1500 dollars par mois, vous logez dans 26 mètres carrés à Manhattan, 30 m² à Paris et 158 m² à Shanghai.

• Tokyo est ses 13 millions d'habitants comptent 13 000 employés municipaux. Paris et ses 2 millions d'habitants en comptent 54 000.

• Royal...

Pour la 3^{ème} fois, le chef de l'Etat s'exhibe à Versailles, réception de V.Poutine, présentation de son projet de réforme constitutionnelle, grande réception avec le gotha des affaires.

Dans la même tonalité, il y a eu la célébration de son élection au Louvre, de son anniversaire à Chambord, sa décision de réhabiliter les chasses présidentielles....

Les symboles ne sont pas neutres.

Le président estime que la France a été grande avant la Révolution, certes, mais en même temps, on redoute le phénomène de cour. C'est la grande leçon de Machiavel :

« On ne gouverne pas avec les élites, mais avec le soutien du peuple ».

• AVIS : il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage vont être réalisés le long de la ligne à haute tension 63KV à Errouville, à compter du 1^{er} mars.

► La Carrière un peu d'histoire :

En décembre 2013, la Sté COGESUD dépose en Préfecture de Moselle une demande d'autorisation pour une activité économique placée sous le régime des ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement).

Le projet de cette entreprise est, d'une part d'exploiter sur le ban communal d'Audun-le-Tiche une carrière de pierre calcaire extraite à l'explosif et concassée sous la forme de granulats, et d'autre part, d'y enfouir des déchets « internes » issus du BTP.

Ce projet s'étend sur 33 hectares de champs et de prairies, entre Audun-le-Tiche et la Ferme d'Hirps, le long de la RD 16 empruntée par les frontaliers.

Compte tenu de la nature du projet, une enquête publique a été ouverte en octobre 2014. Le commissaire enquêteur a clôturée cette enquête le 28 novembre 2014 et a prononcé un « AVIS DEFAVORABLE » au projet.

En septembre 2015, le collectif opposé à cette carrière a exposé ses arguments devant la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Cette commission a rendu un avis favorable au projet.

Le préfet de Moselle, ultime décisionnaire, a quant à lui rendu un arrêté d'interdiction d'exploiter le 7 décembre 2015.

Toutefois, la société COGESUD a cédé ses droits à une autre société de son groupe « Les Carrières de l'EST » pour déposer un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg en février 2016, contre l'arrêté préfectoral rejetant sa demande d'exploiter.

Le tribunal a rendu son jugement le 4 octobre 2017. Ce jugement invalide l'arrêté préfectoral d'interdiction, autorise les Carrières de l'EST à exploiter une carrière calcaire à Audun et enjoint le préfet d'émettre une autorisation d'exploitation dans les 2 mois à compter de la lecture du jugement.

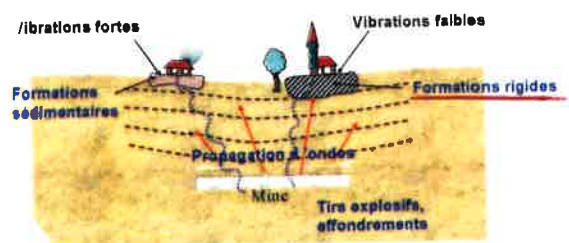
Le 1^{er} décembre 2017, la préfecture de Moselle publie un arrêté assorti de nombreuses prescriptions qui autorise le porteur à démarrer son projet sur le site choisi.

Les élus du secteur n'ont été informés que le 20 novembre 2017 (par la préfecture) que COGESUD (via son concessionnaire les Carrières de l'Est) avait déposé un recours au Tribunal en décembre 2015.

Les associations et les élus du secteur, Aumetz, Crusnes, Errouville, Villerupt, Bréhain-la-Ville, le syndicat CCPHVA, et nombre de représentants politiques Moselle et Meurthe et Moselle sont unanimement solidaires contre de projet dangereux.

Mines et carrières

Vibrations dues à l'exploitation des mines et carrières



Une synthèse théorique, des vibrations, sauf que la formation rigide n'existe plus pour nous. De 1923 à 1935, la mine de Crusnes (concession d'Errouville) a tiré à la dynamite), puis pendant la guerre 39/45 et ce jusqu'en 1948. à la donarit. Pourquoi, elle n'a pas été maintenue ? A cause des effets nocifs sur la solidité du toit (fissuration et instabilité). Les zones exploitées, ne sont pas toutes classées de la même façon ? Certaines sont R2, mais d'autres J (constructibles). Dq façon technique, l'invention des zones dites à mouvements résiduels continue à heurter tout esprit scientifique. Et la DRIRE, affirme que les travaux miniers ayant un faible taux de défruitement, n'engendrerait que des mouvements décimétriques. Et les maisons ? Pour la carrière, l'étude d'impact n'a pas tenu compte de l'exploitation minière et des PPRM (Plans de Préventions des Risques). Ni de la faille, ni des couches qui contiennent des sédiments, ce qui donne une propagation des ondes de vibrations plus importantes. Il y a de quoi être inquiet.